



ACTEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES SALARIES

**COMITÉ**  
**D'HYGIÈNE,**  
**DE SÉCURITÉ**  
**& DES CONDITIONS**  
**DE TRAVAIL**

Vos ELUS du CHSCT sont DESIGNÉS par les REPRESENTANTS du PERSONNEL de l'Aube de l'Aube

\* Secrétaire CHSCT \*\* Vice Secrétaire CHSCT

Nom / Prénom	Fonction	Etablissement	Téléphone	Mail
<b>MUNIER Frédéric</b>	Directeur Multi-Sites	Espace ESAT	06.80.32.76.13	f.munier@apel-aube.com
<b>MARTINEZ José</b>	Adjoint Technique	ESAT Mennis	06.08.92.43.15	j.martinez@apel-aube.com
<b>OMARI Camélia</b>	Cadre Administratif Service RH	Siège Admin.	03.25.41.67.82	c.omari@apel-aube.com

Membres du collège cadre

Nom / Prénom	Fonction	Etablissement	Téléphone	Mail
<b>THEVENIN Nathalie</b>	IDE	L'Adret	03.25.43.38.04	n.thevenin@apel-aube.com
<b>MATHIEU Danièle</b>	Psychomotricienne	IME Gai Soleil	06.83.93.26.10	chsct@apel-aube.com
<b>MACKOWICZ Hervé</b>	Moniteur d'Atelier	ESAT Mennis	03.25.76.27.10	h.mackowicz@apel-aube.com
<b>LONDAT Michèle *</b>	Educatrice Spécialisée	Accueil Familial	06.03.13.60.68	m.londat@apel-aube.com
<b>LECOURT Estelle</b>	Secrétaire	L'Adret	03.25.43.87.90	adret@apel-aube.com
<b>CANDELON Nelly</b>	Monitrice Educatrice	Domaine de Mantenay	03.25.76.60.57	n.candelon@apel-aube.com
<b>AIME Angélique</b>	Monitrice d'Atelier	ESAT Le Tertre	03.25.72.55.70	a.aime@apel-aube.com

Membres du collège non cadre

**Composition du CHSCT de l'Aube 2017-2019**

## NOS CHAMPS D'ACTION

- ⇒ Contribuer à la protection de la santé physique et psychique des salariés de l'Association.
- ⇒ Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires relatives aux conditions de travail (horaires, rythmes...).
- ⇒ Contribuer à la prévention des risques professionnels de tous les salariés (cadres et non cadres, travailleurs d'ESAT, CDI/CDD, salariés intérimaires...) :
  - ◇ Conditions de travail (charge de travail, rythme, pénibilité...)
  - ◇ Risques Psycho-Sociaux (stress, mal être au travail, violences, agressions, harcèlement moral, harcèlement stratégique....)
  - ◇ Risques biologiques, chimiques...
- ⇒ Prendre en compte le travail réel (souvent différent du travail prescrit) qui nécessite que la parole du salarié soit entendue.
- ⇒ Informer et intervenir sur l'usure au travail, les accidents du travail, les maladies professionnelles, les inaptitudes/aptitudes...

## NOS OUTILS

- ⇒ Réunion avec le représentant de l'employeur (président du CHSCT) une fois par trimestre.
- ⇒ Possibilité de convoquer un CHSCT extraordinaire sur un sujet particulier.
- ⇒ Dans son rôle de surveillance et d'interventions, le CHSCT dispose d'une palette d'interventions adaptée aux circonstances :
  - ◇ en absence de danger particulier : mission de surveillance et inspections. Visite d'établissement ou de service, à l'initiative du CHSCT, d'un responsable, d'un salarié....
  - ◇ en cas d'accident ou de maladie professionnelle : enquête.
  - ◇ en situation de danger grave : recours à un expert extérieur.
  - ◇ si danger imminent, le CHSCT dispose d'un droit d'alerte particulier.
- ⇒ Le CHSCT a voix délibérative dans ses champs de compétences et les décisions se prennent à la majorité des membres élus présents.
- ⇒ Disponibilité des membres ; possibilité de prendre rendez-vous... Tout salarié (cadres/non cadres, CDD/CDI) peut saisir le CHSCT.



**N'hésitez pas à nous contacter : [chsct@apei-aube.com](mailto:chsct@apei-aube.com)**

### Composition du CHSCT APEI

#### **Présidence & Membres élus**

- L'employeur, Président du CHSCT de droit
- 7 élus du collège non cadre
- 3 élus du collège cadre

#### **Coordonnées des élus au dos de cette plaquette**

#### **Membres invités à chaque réunion**

- L'inspecteur du Travail
- Le médecin du service Santé au Travail
- L'infirmière du service Santé au Travail
- Le représentant de la CARSAT
- Les délégués syndicaux d'entreprise

*En accord avec le Président et le secrétaire du CHSCT, des invités peuvent ponctuellement participer aux réunions du CHSCT.*